

JUSQU'À

4 ANS



DE GARANTIE

L'extension de garantie STIHL MotoMix est exclusivement réservée aux consommateurs particuliers jusqu'au 31/07/2021.

INFORMATIONS PRATIQUES



CONDITIONS D'EXTENSION DE GARANTIE STIHL POUR LES CONSOMMATEURS PARTICULIERS

2 ANS

Elle prolonge la période de garantie légale de 2 ans, en offrant une garantie sur une période de 4 ans au total qui se compose comme suit :

+ 1 AN

Une année de garantie supplémentaire est accordée lors de l'enregistrement de la machine en ligne.

Pour en bénéficier : enregistrez votre machine en ligne sur stihl.fr ou sur l'appli STIHL dans les 30 jours qui suivent l'achat de votre produit.

+ 1 AN

Une autre année de garantie supplémentaire est accordée pour l'achat simultané d'une machine neuve à moteur thermique STIHL et d'un bidon de MotoMix.

Pour en bénéficier : faites fonctionner votre machine au carburant MotoMix et à ce titre, vous devez être en mesure de présenter une facture d'achat d'un bidon de 5 litres de MotoMix en même temps que l'achat de votre machine STIHL.

Pour pouvoir bénéficier de cette extension de garantie, vous vous engagez à vous conformer aux conditions générales et particulières disponibles sur le site.